

Le 7 juin 2022

**DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
18 MAI 2022**

Date de convocation 4 MAI 2022	L'an deux mil vingt et deux, 18 mai à 18 heures 45, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire.
Nombre de membres	
En exercice : 13	Etaient présents : Monsieur VERNHETTES Patrice, Madame CHATEAU Françoise,
Présents : 7	Madame JALIER Roselyne, Madame HEINZE Nathalie, Madame SAUVAGE Marie,
Votants : 7	Madame KRINCKET Manon, Madame PICHARD Anne,
	Absents excusés : Mesdames PITARD Annick, DE CARVALHO PEREIRA Manuela, PETITPAIN Evelyne, SANCHEZ Antonia
	Absents non excusés : Monsieur LEPROUST Claude, Monsieur ROUAULT Albert

Adoption du compte rendu du CCAS du 16 mars 2022

Ordre du jour :

- Demandes d'aides financières pour impayés
- Organisation du repas des retraités le 18 septembre 2022
- Choix du traiteur et du menu
- Choix de l'animateur
- Organisation du gala des seniors
- Attribution de la participation communale au centre social Larès
- Informations diverses.

DEMANDE D'AIDE POUR IMPAYE D'ENERGIE

demande une aide financière pour un impayé d'énergie à EDF pour une somme de 2460.94 €. Cette facture correspond à une consommation du 15 novembre 2021 au 15 janvier 2022. Le locataire a signalé à son propriétaire un dysfonctionnement de sa chaudière qui chauffe en continu ce qui a entraîné une surconsommation. Le propriétaire a refusé tout contrôle de cette chaudière. Compte tenu des très faibles revenus du couple et des charges. Plusieurs organismes ont été sollicités.

Les membres du CCAS à l'unanimité attribuent exceptionnellement la somme de 250 €.

Le CCAS va proposer un contrôle de la chaudière, la facture sera prise en charge par le CCAS. Le diagnostic sera communiqué par courrier recommandé au propriétaire.

DEMANDE D'AIDE POUR PRISE EN CHARGE DU SEJOUR VACANCES DE L'ENFANT et de la facture du PERI-SCOLAIRE et de la facture de la cantine

Demande d'aide financière pour prise en charge du séjour vacances d'avril et de cet été d'un enfant et des frais de cantine d'avril à juillet 2022. Elle est seule, travaille à temps plein, le père de l'enfant est décédé. Madame ne perçoit plus de pension alimentaire. Pendant les vacances scolaires la garde de l'enfant était assurée par un des 2 parents. Elle doit supporter seule financièrement la garderie et le centre de loisirs. Au vu de la situation financière précaire et de la bonne volonté,

Les membres du CCAS accordent exceptionnellement une aide concernant la cantine d'avril à juillet 2022, la prise en charge du centre de loisirs concernant les vacances d'avril soit 102.60 € ainsi que la prise en charge en totalité après déduction des bons vacances CAF concernant le centre de loisirs de cet été.

Elle bénéficiera de la prise en charge en totalité de l'épicerie sociale et solidaire.

ORGANISATION DU REPAS DES RETRAITES LE 18 SEPTEMBRE 2022

Compte tenu de la « COVID », le repas des retraités n'a pas eu lieu comme à l'habitude en mars. Il est proposé aux membres du CCAS que celui-ci soit organisé le dimanche 18 septembre 2022.

Les membres du CCAS donnent leur accordé à l'unanimité pour l'organisation du repas des retraités le 18 septembre 2022

CHOIX DU TRAITEUR ET DU MENU - REPAS DES RETRAITES LE 18 SEPTEMBRE 2022

2 traiteurs ont répondu à la demande.

- Le bon traiteur menu à 30.80 €
- Jacky MENAGER menu à 25.50 €

A l'unanimité, les membres du CCAS retiennent Jacky MENAGER

PARTICIPATION FINANCIERE AU PRIX DU REPAS DES RETRAITES

A l'unanimité, les membres du CCAS fixent pour les personnes ayant – 70 ans la participation financière au repas des retraités qui se déroulera le 18 septembre 2022 à 25.50 €

CHOIX DU MENU - REPAS DES RETRAITES LE 18 SEPTEMBRE 2022

Apéritif : Côteaux du Layon avec 7 toasts – 2 au saumon – 2 au Bayone – 3 au canard – 1 verrine avocats crevettes

Entrée : Melon avec 2 brochettes de jambon sec accompagné pt verre porto

Plat de résistance : Filet mignon sauce moutarde avec brisures de truffes

Accompagné d'un gratin dauphinois, tomate provençale

Salade avec 2 fromages (brie et chèvre)

Désert : Fraisier avec crème anglaise

Café, pain, sauvignon, bordeaux Baron Emmanuel, un pétillant

Service à l'assiette

Compris vaisselle, service,
Prix par personne 25.50 € tout compris
Il est demandé à Mr Menagé de prévoir suffisamment de serveurs.

A l'unanimité, les membres du CCAS donnent leur accord pour ce menu

CHOIX DE L'ORCHESTRE

Compte tenu de la période « COVID » qui entraîne des reports des manifestations. L'orchestre Patrick Caron a accepté de reporter l'animation du repas qui était prévu le 13 mars 2022 au 18 septembre 2022.

Les membres du CCAS ont retenu à l'unanimité L'orchestre Patrick Caron 260 € accompagné de Eric Morisseau 160 € hors Guso.

DEMANDE DE SUBVENTION AFSEP

A l'unanimité, les membres du CCAS refusent de verser une subvention

ORGANISATION DU GALA DES SENIORS à LA ROTONDE LE MANS

Le CCAS de la ville du Mans chaque année organise un gala à destination des retraités. Chaque année, Les Briérois retraités y participent.

A l'unanimité, les membres du CCAS donnent leur accord pour la participation au gala des seniors organisé à la rotonde Le Mans le 21 octobre à 14 h 30. La participation financière pour les personnes ayant – 70 ans et celles de + de 70 ans ayant participé au repas des retraités sera de 20 €

COTISATION AU CENTRE LARES

Contribution communale pour l'année 2022 pour le fonctionnement du centre social Larès à raison de 9€ par habitant X 2568 habitants = 23 112€

A l'unanimité, les membres du CCAS donnent leur accord pour le versement de la cotisation au centre Larès pour un montant de 23 112 €

Fin de la séance 19 h 45

Patrice Vernhettes	Françoise Château
Roselyne Jalier	Nathalie Heinze
Marie Sauvage	Anne Pichard
Manon Krincket	

--	--